

Association romande contre la drogue

case postale 435, 1001 Lausanne
info@arcd.ch, CCP 10-765215-0

4. Distribution d'héroïne

Une prise de position de l'ARCD

Analyse/Diagnostic/Constat

Dans les années 80, la propagation du virus du SIDA liée aux injections intraveineuses avec réutilisation des seringues par les héroïnomanes a été utilisée en Suisse comme justification de l'introduction de mesures dites à « bas seuil » : distribution de seringues stériles, administration facilitée de méthadone en dehors d'un contrat thérapeutique, tolérance de scènes ouvertes de la drogue, puis distribution d'héroïne dans des locaux d'injection.

Dès le début, il a été clair que les locaux d'injection répondaient moins à un objectif de santé publique qu'à un objectif social de lutte contre la marginalisation. L'idée erronée des promoteurs était que les problèmes provenaient plus du contexte de consommation et de la répression que de la substance elle-même.

Ainsi, le projet médical avec contrat thérapeutique et objectif d'abstinence explicite devait être remplacé par un projet social à bas seuil sans objectif d'abstinence clair et avec l'acceptation de l'inévitabilité de l'utilisation de la drogue. Dans les media et une bonne partie de la classe politique surtout ancrée à gauche, la rigueur et l'objectivité souhaitable pour aborder scientifiquement le problème de la toxicomanie a peu à peu cédé le pas à l'émotion et à une sorte de passion fraternelle pour le toxicomane. Si les anciens toxicomanes semblent majoritairement opposés à la distribution d'héroïne, on constate que les usagers actuels sont enclins à suivre la pente plus facile des mesures à bas seuil plutôt que d'envisager le sevrage et l'abstinence au besoin en milieu stationnaire. Qui s'en étonnerait lorsque tout le monde baisse les bras

Position de l'ARCD

En se fondant sur une base, 1) philosophique : donner de la drogue à un toxicomane est « inhumain » comme le dit si bien Jeanne Hersch. 2) éthique : accepter de maintenir indéfiniment un être humain dans la dépendance qui le rend malade et le priver de sa liberté, n'est pas éthique. 3) médical : un contrat thérapeutique clair basé sur la recherche d'abstinence semble plus proche de l'idéal thérapeutique et du respect du patient que le fatalisme pragmatique : il faut que la société en général, les soignants en particulier, apprennent à vivre avec la drogue, toutes les drogues. L'ARCD dit fermement NON à la distribution d'héroïne.

Solutions proposées

En cas d'échec des thérapies de sevrage sans substitution, - ambulatoire ou stationnaire – une cure de méthadone avec contrat thérapeutique strict (cf) représente une alternative.

Lausanne, décembre 2010